

AVIS D'ACHÈVEMENT D'ÉTUDE

Rapport sur l'étude sur les transports



L'étude

La Ville du Grand Sudbury a rédigé un rapport sur l'étude sur les transports après les phases 1 et 2 de la démarche d'évaluation environnementale de portée générale municipale (octobre 2000, puis modifiée en 2007, 2011 et 2015), qui est une démarche approuvée conformément à la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario. Des plans directeurs, comme ce rapport, sont des plans à long terme qui intègrent les besoins en infrastructure pour les utilisations des terres actuelles et à venir aux principes d'évaluation environnementale. Bien que le rapport sur l'étude sur les transports aborde le besoin et la justification à l'échelle de toute la ville, des études plus détaillées relativement à certains des éléments d'infrastructure de ce rapport sont censées être entreprises à une date ultérieure dans le cadre d'évaluations environnementales de portée générale municipale pour des projets d'infrastructure de la Ville.

Le secteur à l'étude pour le rapport sur l'étude sur les transports comprend toute la Ville du Grand Sudbury. Ce rapport est conçu pour être un document de planification stratégique qui guidera la mise en œuvre des investissements, des politiques et des mesures en matière de transports visant à réaliser un réseau de transports à venir durable et équilibré qui répond aux besoins en transports de la Ville jusqu'en 2031 et par la suite. Ce rapport confirme l'engagement de la Ville envers le développement durable, la protection du milieu naturel, la vitalité économique et des communautés en santé – et, en même temps, d'assurer le transport sécuritaire, abordable et efficace des personnes et des marchandises. Ce rapport comprend des commentaires du public et d'organismes faits au cours de l'étude.

Les commentaires

Veillez profiter de cette occasion de donner vos commentaires par écrit à M. David Shelsted à la Ville du Grand Sudbury d'ici le 3 mars 2017. Par la suite, nous établirons la version définitive de ce rapport en tenant compte des commentaires que nous aurons reçus du public. La mise en œuvre des programmes et des projets indiqués dans ce rapport pourra alors commencer, conformément aux exigences de la démarche d'évaluation environnementale de portée générale municipale.

Dave Shelsted, directeur des Services des routes et des transports

Croissance et infrastructure
Ville du Grand Sudbury
1800, rue Frobisher
C. P. 5000, succ. A
Sudbury (Ontario) P3A 5P3

Vous pouvez aussi faire des commentaires à l'aide du formulaire de commentaires en ligne, que vous trouverez à la page Web www.grandsudbury.ca/transports.

Si une personne ou une partie intéressée estime que la discussion avec la Ville ne peut pas satisfaire à ses préoccupations, elle a le droit de demander au ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de se prévaloir d'un arrêté prévu à la partie II de la Loi sur les évaluations environnementales quant à une évaluation environnementale « individuelle ». Les demandes doivent être reçues par écrit par le ministre dans les 30 jours civils qui suivent la date du présent avis à l'adresse ci-dessous. Un exemplaire de la demande doit aussi être envoyé à David Shelsted. Si elle ne reçoit aucune demande d'ici le 3 mars 2017, la Ville procédera à la conception et à la construction qui ont été présentées dans le dossier relatif au projet.

Ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée
Toronto (Ontario) M4V 1P5

Les renseignements sont recueillis conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

Sauf pour les renseignements personnels, tous les commentaires feront partie des documents publics.

Le présent avis est donné pour la première fois le 1^{er} février 2017.

3-1-1 Service À votre service

 Greater | Grand
Sudbury
www.grandsudbury.ca